

## OPÉRER POUR SOIGNER

### Quelles sont les principales activités ?

Spécialité médicale fortement orientée vers la technique, la chirurgie consiste en une intervention physique sur les tissus, notamment par incision et suture. Elle a pour objectif d'agir sur un organe ou un membre pour réparer un traumatisme grave (grosse fracture, hémorragie...), soigner une infection, ou encore corriger une malformation. La décision et les modalités d'une opération sont discutées par le chirurgien avec le malade, à la suite d'une consultation.

Compte tenu de la complexité technique, les chirurgiens peuvent se spécialiser dans un domaine précis.

Dans la mesure où son intervention peut relever d'une urgence, le chirurgien participe au système de garde ou d'astreinte organisé dans l'établissement hospitalier, afin de pouvoir se rendre disponible immédiatement.

### Pour quelle rémunération ?

Comme tout praticien hospitalier (médecin exerçant de façon salariée à l'hôpital), le chirurgien perçoit un traitement brut annuel allant de 47 582,33 € au 1<sup>er</sup> échelon à 86 403,96 € au dernier échelon pour un temps plein, hors indemnités diverses et primes de garde et d'astreinte.

### Quelles sont les compétences et qualités nécessaires ?

Le chirurgien est en relation quotidienne avec les patients, les confrères et les autres professionnels de la santé. Scientifique de haut niveau, il doit aussi établir des relations de confiance avec ses malades. Il doit démontrer une grande résistance physique et nerveuse car il peut être confronté à des situations difficiles.

La chirurgie requiert en outre un bon équilibre personnel, une capacité de concentration et une habileté manuelle.

### Quelle est la formation à suivre ?

Le chirurgien est un médecin titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine spécialisée (bac + 11). Il a suivi un cursus divisé en trois cycles : un premier cycle de deux ans (PCEM), un

deuxième cycle de quatre ans (DCEM) suivis d'un troisième cycle de cinq ans (DES). Ce dernier est accessible au vu d'un rang de classement le permettant, à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN, ex internat) et comprend notamment des stages hospitaliers. Il existe plusieurs DES de chirurgie, d'une durée de quatre à cinq ans suivant la spécialité : chirurgie générale, neuro-chirurgie, ophtalmologie, ORL, stomatologie. Au cours du DES, des sur-spécialisations peuvent s'acquérir, dans les spécialités de chirurgie infantile, maxillo-faciale, orthopédique, reconstructive et esthétique, cardio-vasculaire, urologique, viscérale et digestive.

## PAROLE DE PRO

*Pierre, chirurgien orthopédique*



« En tant que chirurgien orthopédique auprès d'enfants, je partage ma semaine entre les consultations et les opérations, dont certaines peuvent durer presque la journée. Je

suis ensuite amené à suivre les enfants que j'ai opérés jusqu'à la fin de leur croissance pour m'assurer que tout va bien. J'interviens sur des situations plus ou moins lourdes : fractures, tumeurs, scolio-ses, prothèses de la hanche... Je participe aussi à la prise en charge de maladies complexes comme les myopathies : nous organisons des consultations multidisciplinaires qui rassemblent l'ensemble des


spécialistes impliqués dans la prise en charge de ces maladies.

La chirurgie est une spécialité où le compagnonnage et l'esprit d'équipe sont très importants. Le travail en équipe permet de s'entraider et d'échanger des conseils sur des interventions particulières, pour les préparer au mieux et réduire les zones d'incertitude. Nous n'hésitons pas non plus à être deux chirurgiens pour certaines opérations nécessitant des techniques spécifiques. Pour les grosses opérations où la marge d'inconnu est importante, il m'arrive de préparer mon intervention comme un plan de vol. Cela me permet d'anticiper le maximum de situations et d'apporter les réponses correspondantes. »

Pour en savoir plus

[www.metiersantesolidarite.gouv.fr](http://www.metiersantesolidarite.gouv.fr)

Info' métiers

 **N° Indigo 0 825 042 042**

0,15 E TTC / MN



Ministère de la Santé  
et des Solidarités